



# BAREME HONORAIRES AGENCE

A compter du 06/06/2018- TVA en vigueur : 20 %

BCD IMMOBILIER VAL D'EUROPE

Agence de SERRIS – 2 Avenue Christian DOPPLER – 77700 SERRIS

Tel : 01 60 43 11 92 - Email : serris@laforet.com

Agence de MONTEVRAIN – 41 RUE MAUREGARD - MONTEVRAIN

Tel : 01 64 02 00 00 - Email : montevrain@laforet.com

## Ventes de biens et droits immobiliers

**Les prix de vente affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.**

**Honoraires de transaction (hors cas particulier ci-dessous) :**

De 0 à 15 000€	1 500€
De 15 001 à 75 000€	10 % du Prix de vente
De 75 001 à 300 000€	3 750€ + 5% du prix de vente
A partir de 300 001€	6 750€ + 4% du prix de vente

### CAS PARTICULIERS :

Parkings et Boxes	
< 10 000€	1 500€ Unitaire
De 10 001 à 20 000€	2 000€ Unitaire

- Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**En cas de délégation de mandat, le barème appliqué sera celui du détenteur du mandat**

- Transaction de locaux entre professionnels : 10% Maximum du prix de vente**

## Locations

Les prix de loyers affichés comprennent les provisions pour charges.

**Honoraires pour les baux d'habitation relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

**-Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** 8€ TTC/m<sup>2</sup> (10€ TTC en zone tendue) de surface habitable à la charge du locataire et 8€ TTC/m<sup>2</sup> (10€ TTC en zone tendue) de surface habitable à la charge du bailleur

**- Etat des lieux d'entrée :** 3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

**-Entremise et négociation :** 4€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable pour une location meublée à la charge à la charge du bailleur

**-Entremise et négociation :** 4€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable pour une location sans gestion à la charge du bailleur

**Honoraires de location pour les locaux professionnels – commerciaux :** 15 % HT/HC du loyer annuel, soit 18% TTC à la charge du Locataire. Honoraires de rédaction de bail en sus

### CAS PARTICULIERS :

**En cas de délégation de mandat, le barème appliqué sera celui du détenteur du mandat**

## Gestion locative –

Honoraires de gestion : 6,5% HT des sommes perçues, soit 7,8 % TTC à la charge du mandataire bailleur.

Autre(s) service(s) en gestion locative :

Garantie Assurance Loyers impayés, dégradations immobilières, protection juridique : 2,5% TTC